

GIVORS 2007 en GRAND LYON



vivre à givors

Le pétard était mouillé et la ficelle un peu grosse

Le conseil municipal du 18 décembre aura duré 4 heures. Comme l'a présenté le Maire de Givors : "Cette première délibération concerne la demande de 4 personnes (messieurs Bouffard-Roupe, Pelosato, Raymond, Ville) qui demandent à la commune de porter plainte contre deux sociétés immobilières ayant construit deux immeubles en front de Rhône, en insinuant que les intérêts de la commune auraient été lésés. Ce qui indirectement aurait bénéficié aux différents co-propriétaires. Ces allégations sont aussi absurdes que fantaisistes."

Fantaisistes car la ville de Givors comme toutes les villes de France doit obligatoirement avoir recours aux services des domaines chaque fois qu'il y a achat ou vente d'un terrain.

Absurdes car la ville de Givors comme toutes les villes de France, fait l'objet de contrôles rigoureux et permanents de la part du contrôle de légalité de l'Etat et de la Chambre Regionale des Comptes.

D'ailleurs, les élus de la majorité sont fiers qu'après la vérification de 10 exercices budgétaires aucune remarque n'ait été formulée.

Chaque élu(e) est en possession de toutes les délibérations qui ont quasiment toutes été votées à l'unanimité.

Délibérations :

- Des autorisations de la vente des terrains
- Des autorisations de démolition
- Des estimations officielles des services des domaines.

Les élus de la majorité municipale ont exprimé leur indignation suite aux propos de M. Ribeyre en rappelant que chaque délibération faisait l'objet de multiples discussions et de non moins multiples contrôles (voir déclaration ci-jointe)

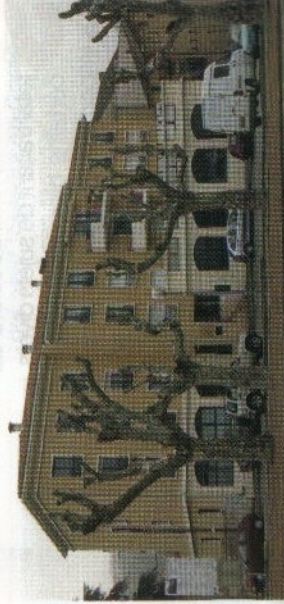
Messieurs Bazaille (Notaire), Michalon (Directeur de Sier Constructeur) et Weber (Avocat Conseil de la Sci de L'orangerie) sont également intervenus pour dénoncer les contre vérités flagrantes exprimées lors de la discussion.

Après une très longue et laborieuse intervention, M. Ribeyre qui soutenait la demande des 4 personnes, s'est finalement démarqué en refusant de prendre part à ce vote.

La demande a été rejetée à l'unanimité moins une abstention et ... 4 refus de vote.

Une situation ubuesque qui fit dire à Martial Passi, Maire de Givors et Conseiller général du Rhône, que la ficelle était un peu grosse et finalement que le pétard était bien mouillé.

La population présente et les nombreux co-propriétaires qui avaient été invités à cette séance du conseil municipal sont repartis sereins, mais outrés que l'on puisse perdre autant de temps avec de pareilles absurdités.



France, fait l'objet de contrôles rigoureux et permanents de la part du contrôle de légalité de l'Etat et de la Chambre Regionale des Comptes.

D'ailleurs, les élus de la majorité sont fiers qu'après la vérification de 10 exercices budgétaires aucune remarque n'ait été formulée.

Chaque élu(e) est en possession de toutes les délibérations qui ont quasiment toutes été votées à l'unanimité.

Délibérations :

- Des autorisations de la vente des terrains
- Des autorisations de démolition
- Des estimations officielles des services des domaines.

Les élus de la majorité municipale ont exprimé leur indignation suite aux propos de M. Ribeyre en rappelant que chaque délibération faisait l'objet de multiples discussions et de non moins multiples contrôles (voir déclaration ci-jointe)

Messieurs Bazaille (Notaire), Michalon (Directeur de Sier Constructeur) et Weber (Avocat Conseil de la Sci de L'orange) sont également intervenus pour dénoncer les contre vérités flagrantes exprimées lors de la discussion.

Après une très longue et laborieuse intervention, M. Ribeyre qui soutenait la demande des 4 personnes, s'est finalement démarqué en refusant de prendre part à ce vote.

La demande a été rejetée à l'unanimité moins une abstention et ... 4 refus de vote.

Une situation ubuesque qui fit dire à Martial Passi, Maire de Givors et Conseiller général du Rhône, que la ficelle était un peu grosse et finalement que le pétard était bien mouillé.

La population présente et les nombreux co-propriétaires qui avaient été invités à cette séance du conseil municipal sont repartis sereins, mais outrés que l'on puisse perdre autant de temps avec de pareilles absurdités.

Motion présentée à l'unanimité par la Majorité, et lue par Christian Réale, adjoint au maire, en charge de la politique de la Ville :

Depuis plusieurs semaines les élus municipaux de Givors sont mis en accusation. Des délibérations pourtant votées à l'unanimité par le conseil municipal servent de prétexte à des rumeurs détestables.

La gestion municipale, très rigoureusement vérifiée comme dans toutes les communes à maintes reprises par les services de l'Etat, ne souffre d'aucune remarque. Pourtant elle continue d'être la cible d'insinuations calomnieuses.

Les élus, le maire et les partenaires de la ville sont attaqués dans leur intégrité, mettant en doute leur honnêteté et le sens de leur engagement pour Givors et sa population.

C'est inacceptable ! Cela ne repose sur rien, rien d'autre que le mensonge, le ragot et la calomnie.

Ces pratiques politiques lamentables, qui se nourrissent piteusement d'ambitions personnelles, veulent porter atteinte à l'en-semble du conseil municipal pour mieux porter atteinte à la ville de Givors, à son développement, à son image et par conséquent à ses habitants.

Elles stérilisent ce que pourrait être un vrai débat public et ce que pourrait apporter une réelle confrontation démocratique, respectueuse des hommes et des femmes, et des valeurs de la République.

Les initiateurs de ce climat de suspicion, de mensonge et de haine, cherchent à obtenir par ces procédés déshonorants ce qu'ils sont bien en peine de contester sur le terrain des faits, des arguments, des solidarités et des réalisations au service des Givordins et de leur ville.

Nous, élus du conseil municipal de Givors porteurs de cette motion, condamnons fermement ces pratiques et continueront à prendre toutes les dispositions nécessaires auprès de la justice et des autorités de l'Etat.

Nous confirmons avec tranquillité d'esprit notre totale confiance dans notre travail collectif.

Ce qu'ils en pensent ...

Lors de ce conseil municipal Messieurs Bazaille (Notaire), Michalon (Directeur de Sier Constructeur) et Weber (Avocat Conseil de la Sci de L'Orangerie) sont également intervenus.

Monsieur Michalon SIER Constructeur

“ La Sier est une société familiale qui existe depuis 1962. Elle a toujours construit dans toutes les communes, quelle que soit leur couleur politique; c'est la première fois qu'elle est confrontée à une attitude agressive, sans fondement. D'ailleurs, quand on entend certains propos, on ne peut que penser que leurs auteurs parlent d'un métier dont ils ignorent tout. En effet, certains semblent avoir la mémoire très courte : quand on a initié l'opération, c'est-à-dire les premiers contacts avec la commune, il y a 6 ou 7 ans, le marché de l'immobilier n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Notre conseil d'administration a beaucoup réfléchi avant de prendre la décision de construire à Givors, car à l'époque l'image de la ville, en terme d'investissement immobilier, n'était pas vraiment bonne. Il y a ici un certain nombre de personnes qui ont acquis un appartement à "L'Orée du Rhône".

Elles n'ont pas bénéficié de conditions particulières et pour beaucoup cet achat a été un véritable effort. Pour certains, c'était leur première acquisition, d'autres ont dû revendre leur bien et emprunter pour pouvoir acheter. Nous avons fait en sorte que les acquéreurs qui avaient acheté à un moment où le marché n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, soient satisfaits. Nous sommes fiers de cet immeuble, car il est beau et qu'il participe au rehaussement du niveau des constructions et à l'image de Givors. Fallait-il vendre à deux élus de la commune ?

Vous pouvez imaginer que l'on s'est posé cette question. Nous sommes entourés de juristes, d'avocats, de conseils. Nous les avons interrogés. Comme il n'y avait aucune incompatibilité juridique, nous avons pris la décision de leur vendre, bien entendu dans les mêmes conditions qu'aux autres acquéreurs. Maintenant, si certains mettent en doute notre bonne foi, notre porte et nos dossiers leurs sont ouverts.

Maitre Bazaille Notaire à Givors

“ Lorsque j'ai commencé en tant que jeune notaire, il n'y avait pas vraiment de contrôle au niveau de la Préfecture. Aujourd'hui il y a un vrai contrôle dit de légalité des délibérations du Conseil Municipal. Il faut savoir que ce contrôle de légalité existe, il faut savoir que, comme les Services Communaux, je suis mis à contribution pour donner toutes explications utiles quant aux délibérations car la Préfecture veut comprendre lorsqu'une délibération lui est soumise à ce titre. Désormais et cela a été voulu par le législateur, il faut obligatoirement que l'avis des domaines existe au moment où une délibération est prise pour vendre un bien propriété d'une Commune. La vente de la SCI L'Orangerie s'est passée au mois d'avril le lendemain le prix était versé. En ce qui concerne le prix de vente de la Sier, il a été versé bien entendu puisque l'on ne peut pas passer un acte sans que le prix ne soit versé .../...

La dernière chose que je voulais dire en ce qui concerne l'acquisition faite par Monsieur le Maire, c'est qu'elle s'est faite comme les autres : il n'y a évidemment eu ni favoritisme ni mesure spéciale par rapport aux autres accédants.

Maitre Weber Avocat conseil de la SCI de L'Orangerie

“ Il y avait un risque à lancer des opérations immobilières il y a quelques années dans cette commune car personne ne voulait acheter. Ce que je veux dire d'une manière très ferme c'est que la SCI de L'Orangerie a respecté ses engagements, a respecté son contrat. Notre honnêteté et notre intégrité ne peuvent être mises en cause. Nous sommes même allés au-delà de nos engagements puisqu'il y avait une obligation dans le contrat de vente qui était celle de rénover un petit pavillon (qui est à l'arrière du bâtiment) et le rétrocéder à la commune. Non seulement ce bâtiment a été rénové mais la rénovation a été beaucoup plus importante que ce qui avait été prévue. Je dois dire que nous ne comprenons pas bien pourquoi nous sommes là.